



*Fribourg, le 9 octobre 2017*

Session de novembre 2017 du Grand Conseil

—

### **Rapport de la commission spéciale CO-2017-013**

#### **Demande 2017-GC-120 du 3 août 2017 du Ministère public du canton de Fribourg de levée d'immunité de la conseillère d'Etat Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts, dans le cadre d'une procédure pénale pour violation du secret de fonction (art. 320 CP).**

Conformément à l'art. 18 de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA), l'ouverture d'une poursuite pénale contre un membre du Conseil d'Etat est soumise à l'autorisation du Grand Conseil lorsqu'elle concerne un crime ou un délit commis dans l'exercice des fonctions (al. 1). La requête d'autorisation formulée par l'autorité judiciaire compétente est renvoyée à une commission spéciale ; celle-ci établit un rapport écrit après avoir entendu la personne concernée et recueilli les renseignements qu'elle estime nécessaires (al. 2). Ce rapport est alors transmis au Grand Conseil, lequel statue sur la demande.

Les membres de la commission spéciale ont été nommés par le Bureau du Grand Conseil en date du 13 septembre 2017.

Après avoir consulté les différentes pièces mises à sa disposition, la commission spéciale a entendu M. le Procureur général Fabien Gasser le 25 septembre 2017, puis M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat Marie Garnier le 9 octobre 2017. Il est relevé à ce propos la qualité et la transparence qui ont prévalu au cours de ces deux entretiens.

Au terme de sa procédure d'examen et sans juger le fond de l'affaire – car ne relevant pas de sa compétence –, la commission spéciale est d'avis que l'apparence d'une infraction est avérée et que l'intérêt général supérieur postule de considérer la demande de levée d'immunité comme justifiée.

Par conséquent, la commission spéciale, par 10 voix contre 1 et 0 abstention, préavis positivement la demande de levée d'immunité émise par le Ministère public et propose au Grand Conseil d'autoriser ladite levée d'immunité.

Nicolas Bürgisser  
Président de la commission spéciale

Samuel Jodry  
Secrétaire parlementaire